



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2016 – CT/CA-042/2015FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après, le «Centre de traduction»), modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013FR),

considérant ce qui suit:

(1) Le conseil d'administration est tenu d'adopter le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:


Article premier

Le budget 2016 du Centre de traduction tel qu'annexé à la présente décision est adopté.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour le conseil d'administration, 

R. Martikonis

Président

Annexe: budget 2016



Conseil d'administration

BUDGET 2016

CT/CA-042/2015/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. PRIX APPLICABLES EN 2016
- C. RECETTES
- D. DÉPENSES
- E. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Budget définitif établi conformément à l'article 33, paragraphe 8, du règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget pour l'exercice 2016 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Une description des prix du Centre pour l'exercice 2016.
- C. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une contribution de l'Union européenne.
- D. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- E. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2016 et le programme de travail pour 2016. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. PRIX APPLICABLES EN 2016

Les prix proposés pour l'année 2016 demeurent inchangés par rapport à 2015, sauf en ce qui concerne le service de contrôle rédactionnel, pour lequel le prix par page a diminué et passe de 45 EUR à 39 EUR.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2016:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (<i>Editing</i>) (prix par page)	39,00	35,10	43,90	
Marques (prix par page)		36,06 EUR pour 398 365 pages		
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Terminologie (prix par jour/homme)		900 EUR		
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)		900 EUR		

Contrôle ex-post de la qualité (EPQC) des traductions de marques communautaires (prix par jour/homme)	900 EUR par jour/homme (50 % des coûts totaux)
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	15,00
Format PDF (supplément par page)	12,00
Document confidentiel (supplément par page)	20,00
Langue non UE (supplément par page)	10,00
Téléchargement de documents web (supplément par document)	10,00

C. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2016 s'élèvent à 50,8 millions d'EUR, dont 49,5 millions d'EUR concernent les titres 1-4. Les recettes sont réparties comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	43 665 900
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	5 297 400
4. Autres recettes	574 650
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	1 247 450

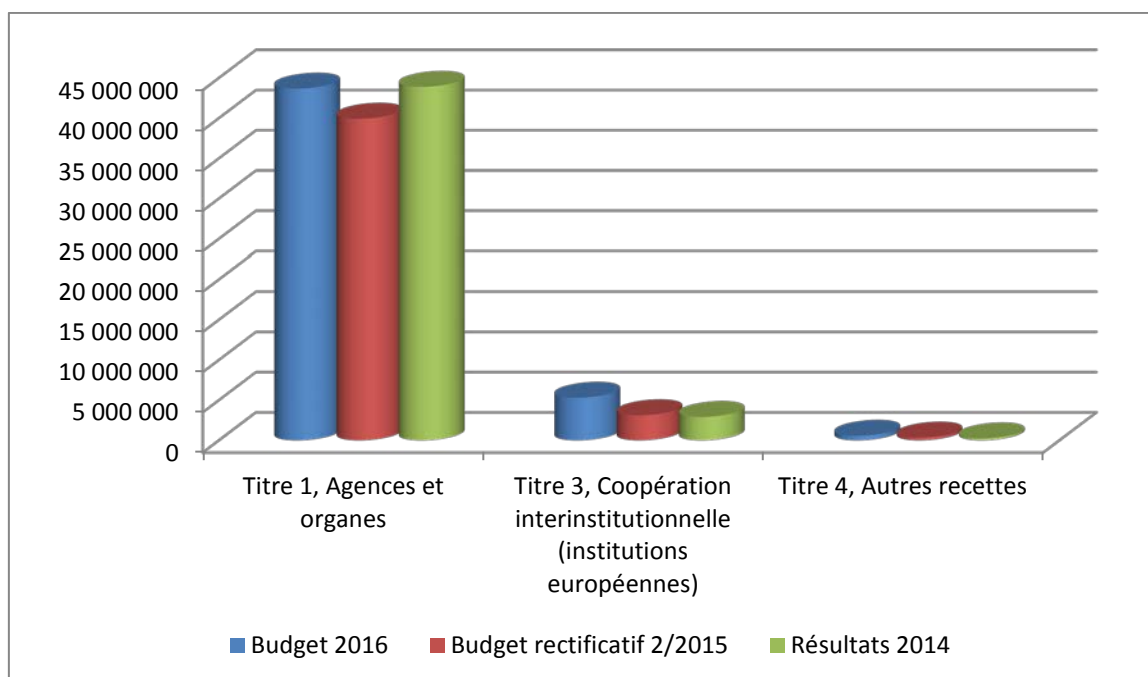
Comme ce fut le cas lors des années précédentes, les clients du Centre ont été invités à fournir leurs estimations en vue de l'établissement du budget 2016. Ces prévisions ont été établies à partir des prix fixés en 2015, tels qu'approuvés par le conseil d'administration. Sur la base des informations fournies par les clients, les prévisions de recettes pour les titres 1 et 3 s'élèvent à 49,0 millions d'EUR, soit une hausse de 5,9 millions d'EUR (+13,7 %) par rapport aux prévisions pour l'exercice 2015. Cette forte hausse s'explique par les raisons suivantes: la signature, le 29 juillet 2015, d'un accord conclu avec la direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST- projet RLL) de la Commission, qui a donné lieu à une prévision de recettes de 2,8 millions d'EUR inscrite au poste 3000 («Commission européenne»); une estimation préliminaire de recettes du client Conseil de résolution unique («CRU», poste 1054) s'élevant à 1,5 million d'EUR; et une forte augmentation (1,8 million d'EUR) de la prévision de recettes du client Agence européenne des produits chimiques («ECHA», poste 1029). Il existe une incertitude s'agissant de la façon dont les citoyens européens répondront à cette offre de nouveau service de DG JUST, et donc également en ce qui concerne les volumes à traduire.

Le client du Centre le plus important, à savoir l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur («OHMI»), a fait part de prévisions à la baisse (moins 1,6 million d'EUR) en ce qui concerne la traduction de marques (poste 1006) et de prévisions à la hausse (plus 2 millions d'EUR) pour d'autres

services (poste 1005). Pour les clients n'ayant pas fourni de prévisions actualisées (40 % de l'ensemble des clients), le montant inscrit dans le budget 2016 est celui qui figurait dans l'avant-projet de budget 2016.

Les prévisions de recettes relatives à la gestion des projets interinstitutionnels (point 3002) sont fondées sur les prévisions budgétaires pluriannuelles de 2014. Le montant effectif de ces recettes pourrait être différent, suivant ce qui sera convenu dans l'accord de financement pour la période 2016-2017.

Graphique 1 – Recettes ventilées par titre et par année, 2014-2016 (titres 1, 3 et 4)



Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit d'autres recettes au titre 4, telles que des intérêts bancaires, les recettes tirées de la sous-location à l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea») d'une partie de l'espace de bureaux que loue le CdT, les recettes tirées de la fourniture à l'Agence ferroviaire européenne («AFE») de services de centre de données, ainsi que la contribution financière accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.

Dans le budget 2016, le Centre a eu recours à la possibilité d'injecter dans les recettes des montants provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 714 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «réserve pour investissements exceptionnels» (poste 5010). Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme eCdT en 2016, inscrites au chapitre 32. Par ailleurs, le Centre a viré dans les recettes une partie du montant de la «réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011, à savoir 533 450 EUR (poste 5015). Ce virement permet au Centre d'accroître le fonds permanent de préfinancement de 299 300 EUR, conformément aux exigences prévues dans le règlement financier du Centre et ses modalités d'exécution, et équilibre le budget.

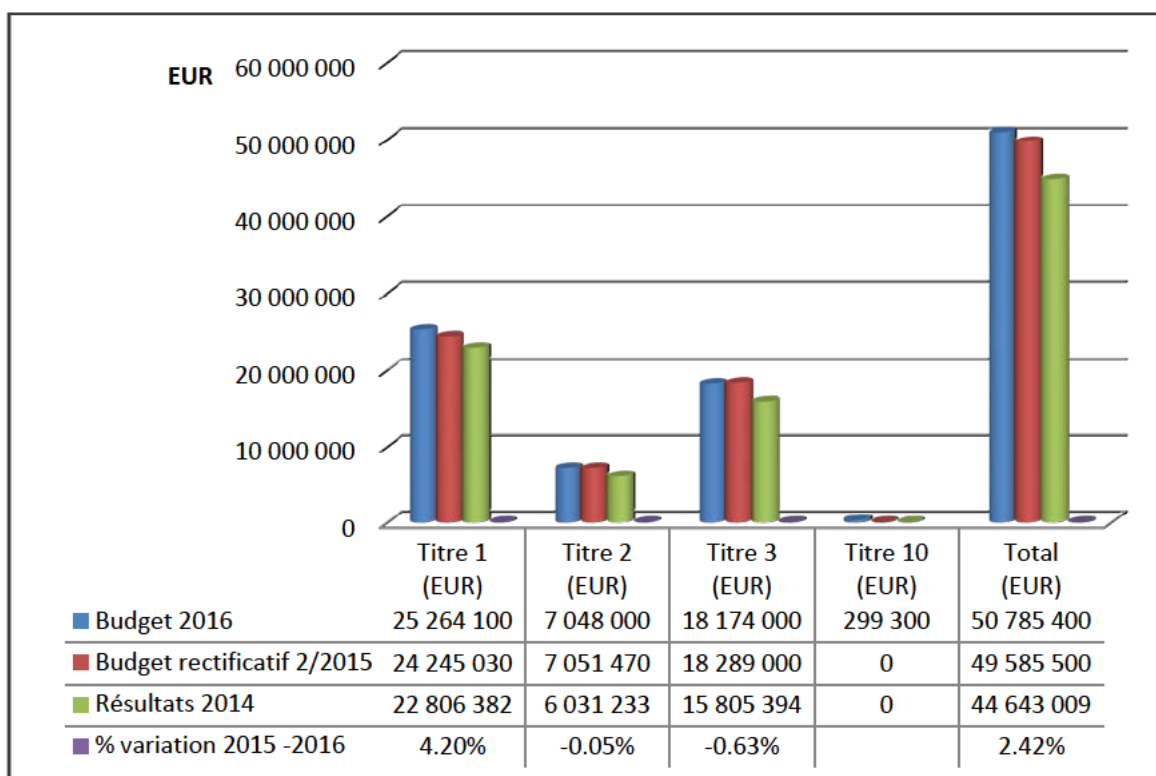
La section E («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses – récapitulatif») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

D. DÉPENSES

Les dépenses du Centre prévues aux titres 1-3 ont été augmentées de 1,8 % par rapport au budget 2015¹, et de 13,1 % par rapport aux résultats de 2014. Ces hausses concernent uniquement le titre 1, tandis que le titre 2 reste presque inchangé et que le titre 3 est en baisse de 0,6 %. Elles s'expliquent principalement par les travaux planifiés pour le projet RLL de la DG JUST. Le Centre devra recruter du personnel supplémentaire, à savoir 11 agents contractuels, et prévoir l'espace de bureaux et les équipements nécessaires correspondant. Ce projet aura bien sûr également une incidence sur le budget alloué à l'externalisation des services de traduction.

Le graphique ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2015 et les résultats de 2014.

Graphique 2 – Recettes ventilées par titre et par année, 2014-2016 (titres 1, 2, 3 et 10)*



* Titre 1, «Personnel»; titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», titre 3, «Dépenses opérationnelles»; et titre 10 «Réserves».

Titre 1. PERSONNEL

Le budget du titre 1 est supérieur de 4,2 % à celui de 2015, affichant une hausse de 1,0 million d'EUR. Cela s'explique principalement par la nécessité de recruter 11 agents contractuels pour le projet RLL de la DG JUST. Cette prévision de recrutement a non seulement une incidence sur le poste 1115 mais a également conduit à accroître le budget alloué au régime des pensions ainsi que celui alloué aux indemnités transitoires et uniques. Par ailleurs, ce budget inclut une éventuelle adaptation des rémunérations de 0,9 % et tient compte des avancements d'échelons bisannuels dans le grade ainsi que des promotions.

¹ Budget rectificatif 2/2015

Le budget alloué aux postes 1420 et 1630, qui couvrent la participation du Centre au comité des actions sociales et au centre de la petite enfance, a été augmenté de 10 % par rapport au budget 2015. N'ayant pas encore reçu les prévisions complètes de la Commission et du Parlement, le Centre a inclus une marge pour les indexations salariales et pour d'autres augmentations éventuelles.

Le budget est fondé sur l'hypothèse selon laquelle le tableau des effectifs sera rempli en 2016, compte étant également tenu du taux de renouvellement du personnel et du fait que les membres du personnel sont susceptibles de prendre un congé parental ou un congé sans rémunération au cours de l'année. Toutefois, étant donné le temps nécessaire pour pourvoir des postes vacants et la volonté du Centre de proposer à son personnel des possibilités de mobilité interne, le taux de remplissage du tableau des effectifs pourrait en fin de compte être légèrement inférieur à 100 %.

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2 est inchangé par rapport au budget 2015. Il a été augmenté de 16,9 % par rapport aux résultats de 2014, principalement en raison du besoin d'espace de bureaux et d'équipements supplémentaires pour le projet RLL.

Le budget 2016 relatif aux dépenses liées aux immeubles (chapitre 20) couvrira les 12 mois de location de l'espace de bureaux supplémentaire, alors que le budget 2015 correspondant ne couvrait qu'une petite partie de l'exercice. En revanche, le budget 2016 ne couvre qu'une petite partie de l'aménagement des locaux, alors que le montant inscrit à cet effet dans le budget 2015 était beaucoup plus important, afin d'englober la presque totalité des dépenses nécessaires à l'aménagement de l'espace de bureaux supplémentaire. Il convient de signaler que la totalité des montants que le Centre versera pour la location et les charges liées au bâtiment dans le cadre du contrat de location a été inscrite au chapitre 20. Les recettes versées au Centre par Chafea ont, quant à elles, été inscrites dans la partie recettes, plus précisément sous «remboursements divers» (poste 4010).

Au nombre des autres facteurs ayant également une incidence sur le budget 2016 figurent l'indexation du loyer du bâtiment et du centre de données, ainsi que la nécessité de recourir à des consultants externes pour garantir le bon fonctionnement des réseaux et de l'infrastructure technique. Il convient de noter que le Centre, n'ayant toujours pas reçu d'informations sur le montant réel des charges liées au bâtiment pour 2013, n'a qu'une connaissance limitée du montant auquel ces charges pourraient s'élever en 2016.

Le Centre bénéficie d'une subvention accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution à ses frais de location. Cette subvention est inscrite en tant que recettes et n'a pas d'incidence sur les recettes du titre 2.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3 a été réduit de 0,6 % par rapport au budget 2015 et a été augmenté de 15,0 % par rapport aux résultats de 2014. Il est consacré pour sa plus grande part aux prestations de traduction externe (poste 3000), poste dont les crédits alloués sont en augmentation de 1,6 % (16 710 000 EUR en 2016 contre 16 445 000 en 2015). Cet accroissement est dû aux travaux liés au projet RLL de la DG JUST et à la forte hausse de prévisions de recettes de certains autres clients, comme indiqué dans la section C «Recettes». Dans le même temps, le Centre a réduit son estimation du coût des prestations de traduction externe, au regard du montant estimé dans le budget 2015. Il convient de souligner que le coût effectif de ces services en 2016 dépendra d'un certain nombre de facteurs, tels que: les modifications apportées au classement des prestataires figurant dans les contrats-cadres actuels; les prix proposés dans les futurs contrats-cadres, qui dépendent également de l'évolution de la situation économique dans les pays de l'UE; et la possibilité d'automatiser le processus de traduction.

Les prévisions relatives à la coopération interinstitutionnelle (poste 3100) ont été réduites de 2,6 % par rapport à 2015. Les accords de financement pour la période 2016-2017 n'ayant pas encore été finalisés, le montant effectif des dépenses pourrait varier à la hausse ou à la baisse.

Le troisième chapitre du titre 3 concerne le programme eCdT. Le budget 2016 alloué à ce chapitre a été réduit et passe à 714 000 EUR, étant donné qu'il sera moins nécessaire d'avoir recours à des services de consultance pour le développement. Les dépenses liées au programme eCdT sont couvertes par la «réserve pour investissements exceptionnels» et les recettes correspondantes sont inscrites au poste de recettes 5010.

Titre 10, RÉSERVES

L'article 58, paragraphe 2, des modalités d'exécution du règlement financier du Centre dispose que le «fonds permanent de préfinancement» du Centre doit couvrir quatre douzièmes des dépenses prévues aux titres 1-3. Il est dès lors été nécessaire d'affecter un montant de 299 300 EUR à ce fonds. Ce montant a été prélevé dans la «réserve pour la stabilité des prix» et inscrit au poste de recettes 5015.

E. ACTIVITÉS

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: services linguistiques; 2) Activités de support; 3) Activités externes de promotion; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2016 sont allouées aux différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans le titre 1 sont allouées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Les ressources financières qui figurent au titre 2 sont principalement affectées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité, à l'exception de certaines dépenses qui sont directement allouées à une activité. Ce calcul tient compte de la répartition des différents types de poste et des différents grades, et, dès lors, des coûts salariaux. Des informations plus détaillées sont fournies dans le programme de travail 2016 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: services linguistiques	65,4 %	75,9 %	38 548 459
Activités de support	26,5 %	15,1 %	7 701 579
Activités externes de promotion	2,4 %	3,3 %	1 659 969
Activités de gestion et de contrôle	5,7 %	5,1 %	2 576 093
Crédits du titre 10, «Réserves», non alloués à une activité		0,6 %	299 300
Total	100 %	100 %	50 785 400

1: ACTIVITÉ DE BASE: SERVICES LINGUISTIQUES

Le Centre a pour activité opérationnelle de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, le contrôle rédactionnel et la révision de documents, ainsi que la traduction de marques et de dessins ou modèles communautaires, dans le respect de critères de qualité et de délais de livraison convenus.

Ces activités mobilisent 65,4 % des ressources humaines du Centre et consomment 75,9 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

Le tableau ci-après illustre le nombre total de pages et de listes de termes prévues pour 2016 et 2015, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est indiqué dans la section III («État des recettes et des dépenses – récapitulatif»).

	2016	2015*	% 2016-2015
Nombre total de pages prévues**	796 067	769 964	3,4 %
Nombre total de listes de termes prévues***	340 638	346 700	-1,7 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes****	48 229 800	42 309 400	14,0 %

* Budget initial 2015.

** Y compris 398 365 pages de marques communautaires en 2016 et 472 638 pages en 2015.

*** Y compris les listes de termes et les dessins ou modèles communautaires. En 2016, 19 176 des termes sont des dessins ou modèles communautaires, et 291 440 sont d'autres termes provenant de l'OHMI.

**** Y compris des recettes correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires): 1 165 760 EUR en 2016 et 1 301 100 EUR en 2015.

2: ACTIVITÉS DE SUPPORT

En tant qu'organe autonome de l'Union européenne, le Centre doit disposer de fonctions de support administratif et technique pour les ressources humaines, pour la passation de marchés publics, pour une comptabilité exacte et fiable ainsi que pour les infrastructures et la logistique, et doit fournir tout support pouvant s'avérer nécessaire à son activité de base.

Ces activités de support mobilisent 26,5 % des ressources humaines du Centre et consomment 15,1 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 32 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

3: ACTIVITÉS EXTERNES DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION

L'objectif des activités externes de promotion et de communication est de promouvoir le Centre et le processus de traduction; celles-ci prendront principalement la forme de présentations du Centre auprès de ses partenaires externes – clients, comités interinstitutionnels et internationaux, et universités dans les États membres. L'activité externe de promotion est également liée à la seconde mission du Centre, à savoir la participation à la coopération interinstitutionnelle par une contribution à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction au sein de l'UE.

Ces activités mobilisent 2,4 % des ressources humaines du Centre et consomment 3,3 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

4: ACTIVITÉS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Il incombe à la direction du Centre d'assurer la conformité avec le statut et le règlement financier applicable aux organes et institutions de l'UE, ainsi que de garantir la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne et le respect du système de gestion de la qualité totale.

Ces activités mobilisent 5,7 % des ressources humaines du Centre et consomment 5,1 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice budgétaire 2016	Exercice budgétaire 2015	Exercice budgétaire 2014
	RECETTES			
1.	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 665 900	39 930 700	43 891 433
2.	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3.	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	5 297 400	3 120 300	2 909 903
4.	AUTRES RECETTES	574 650	343 250	234 137
5.	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 247 450	11 140 962	0
6.	REMBOURSEMENTS	p.m.	-4 949 712	0
	TOTAL	50 785 400	49 585 500	47 035 473
	DÉPENSES			
1.	PERSONNEL	25 264 100	24 245 030	22 806 382
2.	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 048 000	7 051 470	6 031 233
3.	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 174 000	18 289 000	15 805 394
10.	RÉSERVES	299 300	p.m.	0
	TOTAL	50 785 400	49 585 500	44 643 009

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES - DÉTAILS

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
RECETTES					
1 000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	172 800	171 300	216 608	2 080 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	213 700	209 000	270 236	2 440 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	296 200	288 100	341 590	2 994 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 844 100	3 204 100	2 986 396	40 635 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	725 800	699 100	640 265	8 851 pages
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	10 092 700	8 361 400	9 616 580	Documents: 82 772 pages; listes de termes: 291 440 termes; dessins ou modèles communautaires: 19 176 termes; contrôle rédactionnel: 18 496 pages.
1006	Marques de l'OHMI	14 364 000	15 998 000	18 018 263	398 365 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	111 800	111 800	107 333	1 363 pages
1008	Office européen de police (Europol)	224 000	240 900	210 704	2 732 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	487 800	462 100	692 942	5 839 pages
100	Article 100	30 532 900	29 745 800	33 100 915	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	49 400	55 000	57 663	600 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 096 200	1 097 200	1 335 679	12 796 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	8 368	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	204 000	330 300	163 112	2 214 pages
1016	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	167 800	167 800	222 104	2 046 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	130 900	115 600	59 997	1 547 pages
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	200 000	665 100	995 599	2 710 pages
1019	Agence ferroviaire européenne (AFE)	697 600	419 300	559 356	8 646 pages
101	Article 101	2 545 900	2 850 300	3 401 878	
1020	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	70 000	65 200	28 839	854 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	78 800	44 800	103 634	952 pages
1022	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	343 600	343 600	189 492	4 190 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	664 600	658 600	430 704	7 620 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	13 600	14 572	166 pages
1025	Collège européen de police (CEPOL)	102 500	102 500	34 024	1 250 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	184 900	39 800	84 661	1 880 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	17 000	24 500	3 678	207 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	4 700	13 225	57 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 562 900	1 801 900	2 872 104	41 460 pages
102	Article 102	5 042 600	3 099 200	3 774 933	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	149 700	93 400	157 311	1 834 pages
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	46 600	38 045	568 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014		Commentaires
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.			
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	26 000	61 224	317 pages	
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	40 000	32 600	29 826	488 pages	
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	18 400	34 000	8 177	194 pages	
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	26 300	7 500	9 422	318 pages	
1037	Entreprise commune Clean Sky	35 800	46 200	12 540	437 pages	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	133 800	106 400	200 112	1 632 pages	
1039	Entreprise commune SESAR	28 600	28 600	17 848	349 pages	
103	Article 103	505 200	421 300	534 504		
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	684 500	684 500	608 809	9 228 pages	
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	18 978		Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	7 200	17 900	4 370	58 pages	
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	9 200	9 300	3 950	112 pages	
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—			Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	418 200	418 200	1 085 014	5 100 pages	
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	60 400	120 900	26 920	904 pages	
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	1 091 900	1 108 900	336 658	13 316 pages	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	310 600	310 600	574 688	3 788 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	457 700	457 700	84 702	5 582 pages
104	Article 104	3 039 700	3 128 000	2 744 088	
1050	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	44 200	220 500	38 025	892 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	442 200	465 600	297 090	4 934 pages
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	13 200	p.m.		148 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.		
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 500 000	p.m.		18 292 pages
105	Article 105	1 999 600	686 100	335 115	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 665 900	39 930 700	43 891 433	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	43 665 900	39 930 700	43 891 433	
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.		
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.		Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.		
3000	Commission européenne	3 835 000	1 175 200	1 529 937	Documents: 62 380 pages; listes de termes: 30 000 termes. Le volume de documents inclut les volumes estimés pour la DG Justice et consommateurs et pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)			0	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	733 500	741 600	664 154	
3003	Parlement européen			0	
3004	Conseil de l'Union européenne	260 000	288 200	133 800	3 650 pages
3005	Cour des comptes européenne	p.m.	28 000	11 614	
3006	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3007	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3008	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	98 698	
300	Coopération interinstitutionnelle	4 828 500	2 233 000	2 438 202	
3010	Banque centrale européenne	385 700	683 600	168 234	4 680 pages
3011	Médiateur européen	83 200	203 700	303 467	1 127 pages
301	Article 301	468 900	887 300	471 701	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	5 297 400	3 120 300	2 909 903	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	5 297 400	3 120 300	2 909 903	
4000	Intérêts bancaires	50 000	100 000	141 788	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
400	Intérêts bancaires	50 000	100 000	141 788	Cet article couvre les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	281 400	p.m.	92 349	
401	Remboursements divers	281 400	p.m.	92 349	Cet article concerne des remboursements divers.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	0	Cette contribution financière a été accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	243 250	0	
40	AUTRES RECETTES	574 650	343 250	234 137	
4	AUTRES RECETTES	574 650	343 250	234 137	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	5 020 494	0	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	5 020 494	0	
5010	Virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels»	714 000	1 074 000	0	Le virement de la «réserve pour les investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses relatives au programme eCdT».
5015	Virement de la «réserve pour la stabilité des prix»	533 450	5 046 468	0	Le virement de la «réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
5016	Virement de la «réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	p.m.	0	La «réserve pour les frais de déménagement», constituée pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été utilisée en 2013.
5017	Virement de la «réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»	p.m.	p.m.	0	Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif 2014 en vue d'inclure le virement à partir du poste «réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige» en 2014, supprimant ainsi cette réserve.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	1 247 450	6 120 468	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 247 450	11 140 962	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	1 247 450	11 140 962	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	-4 949 712	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	-4 949 712	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	-4 949 712	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	-4 949 712	0	
	Total des recettes	50 785 400	49 585 500	47 035 473	
	DÉPENSES				
1100	Traitements de base	14 318 700	14 052 250	13 335 176	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 410 700	1 434 700	1 297 847	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 137 700	2 211 600	2 147 127	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	19 500	20 400	20 413	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	17 886 600	17 718 950	16 800 563	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
1113	Stagiaires	33 400	13 000	19 100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 737 600	1 141 200	1 206 574	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV. L'augmentation observée en 2016 est due à la nécessité de recruter du personnel contractuel pour un projet de la DG Justice et consommateurs.
111	Agents auxiliaires et agents locaux	1 771 000	1 154 200	1 225 674	
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	231 500	184 800	144 583	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	231 500	184 800	144 583	
1130	Couverture des risques maladie	486 800	494 100	480 547	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	110 300	108 700	70 698	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	118 700	116 800	110 437	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 142 200	3 239 000	2 827 006	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3 858 000	3 958 600	3 488 687	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	2 000	1 000	397	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	220 300	215 600	213 840	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	222 300	216 600	214 236	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	294 800	247 000	317 058	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	294 800	247 000	317 058	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	70 900	49 800	51 000	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	15 000	11 900	4 174	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	130 100	69 700	19 356	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	40 000	22 600	15 466	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	238 100	129 000	95 662	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	494 100	283 000	185 658	L'augmentation observée en 2016 est due à la nécessité de recruter du personnel contractuel pour un projet de la DG Justice et consommateurs.
1190	Coefficients correcteurs	3 000	3 000	811	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	3 000	3 000	811	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	24 761 300	23 766 150	22 377 271	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	57 400	54 000	52 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	57 400	54 000	52 400	
1310	Frais de mission liés aux formations	51 100	51 100	40 320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	51 100	51 100	40 320	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	108 500	105 100	92 720	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
1400	Restaurants et cantines	1 600	2 130	0	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	1 600	2 130	0	
1410	Service médical	61 000	46 800	26 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	61 000	46 800	26 500	
1420	Autres interventions	232 800	211 600	212 500	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	20 000	10 232	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	246 800	231 600	222 732	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	309 400	280 530	249 232	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	16 250	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
162	Autres dépenses	p.m.	16 250	0	
1630	Centre de la petite enfance	81 400	74 000	85 500	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Les prévisions pour ce poste sont soumises par le Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	81 400	74 000	85 500	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	0	
16	SERVICES SOCIAUX	82 400	91 250	85 500	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 000	1 660	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 000	1 660	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 000	1 660	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	25 264 100	24 245 030	22 806 382	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 207 000	2 164 670	1 804 994	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 207 000	2 164 670	1 804 994	
2010	Assurances	13 500	13 000	8 000	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
201	Assurances	13 500	13 000	8 000	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	266 500	232 900	215 362	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	266 500	232 900	215 362	
2030	Nettoyage et entretien	325 900	308 700	242 774	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	325 900	308 700	242 774	
2040	Aménagement des locaux	16 000	99 500	78 780	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	99 500	78 780	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	231 700	209 100	148 797	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	231 700	209 100	148 797	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 060 600	3 027 870	2 498 707	L'augmentation observée pour ce chapitre est principalement due à la nécessité de louer un espace de bureaux supplémentaire dans le bâtiment actuel du Centre pour mener à bien le projet RLL de la DG JUST.
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 711 000	1 776 000	1 378 767	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	1 711 000	1 776 000	1 378 767	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 488 000	1 394 000	911 725	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 488 000	1 394 000	911 725	
21	INFORMATIQUE	3 199 000	3 170 000	2 290 492	
2204	Matériel bureautique	6 000	57 000	7 658	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	6 000	57 000	7 658	
2210	Premier équipement	20 000	61 600	32 943	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	20 000	61 600	32 943	
2230	Premier équipement en matériel de transport			0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	23 100	22 300	21 115	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	8 500	11 000	8 800	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	31 600	33 300	29 915	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	17 110	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	p.m.	591 360	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	608 470	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	79 600	173 900	678 986	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	26 500	26 000	24 672	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	26 500	26 000	24 672	
2320	Frais bancaires	4 500	4 500	3 650	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 500	4 500	3 650	
2330	Frais juridiques	12 000	15 000	11 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	12 000	15 000	11 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	55 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	55 000	
2350	Assurances diverses	17 300	15 100	11 328	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	3 000	4 000	1 700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	15 000	15 000	6 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 300	3 300	168	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
235	Autres dépenses de fonctionnement	38 600	37 400	19 196	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	20 000	10 800	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'audit et d'évaluation fournis au Centre par des entités externes. Les audits précédents ont été réalisés par la Cour des comptes européenne.
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	20 000	10 800	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	155 100	143 000	148 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2393	Publications	25 000	25 000	15 177	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2394	Diffusion	17 500	17 500	4 713	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	2 000	2 000	2 000	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	199 600	187 500	170 290	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	296 200	290 400	294 608	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	26 600	32 800	20 239	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement	26 600	32 800	20 239	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	162 000	180 000	119 903	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	162 000	180 000	119 903	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	188 600	212 800	140 142	
2500	Réunions et convocations en général	3 000	4 000	286	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	3 000	4 000	286	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	9 100	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	9 100	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	23 000	24 000	9 386	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	17 500	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions et de convocations	20 000	20 000	17 500	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	7 500	2 749	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	6 000	7 500	2 749	
2650	Travaux d'interprétation	100 000	95 000	64 240	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Travaux d'interprétation	100 000	95 000	64 240	
26	GOUVERNANCE DU CENTRE	126 000	122 500	84 489	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	75 000	30 000	34 425	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	75 000	30 000	34 425	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	75 000	30 000	34 425	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	7 048 000	7 051 470	6 031 233	
3000	Prestations de traduction externe	16 710 000	16 445 000	14 455 553	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel linguistique d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes. Cette augmentation est nécessaire au regard des prévisions des clients, principalement en ce qui concerne le projet de la DG Justice et consommateurs, et concernant les documents de l'OHMI.
300	Prestations de traduction externe	16 710 000	16 445 000	14 455 553	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	16 710 000	16 445 000	14 455 553	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	750 000	770 000	663 839	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	750 000	770 000	663 839	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	750 000	770 000	663 839	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT	5 000	7 500	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	29 000	26 500	130 309	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils dans le domaine informatique se rapportant au programme eCdT	680 000	1 040 000	555 693	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses relatives au programme eCdT	714 000	1 074 000	686 002	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2016	Budget rectificatif 2/2015	Résultats 2014	Commentaires
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	714 000	1 074 000	686 002	Ce chapitre comprend les crédits pour les dépenses relatives au programme eCdT, virés de la «réserve pour investissements exceptionnels» - en particulier la dotation réalisée en 2011 - au poste 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 174 000	18 289 000	15 805 394	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 10 049 634 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	299 300	p.m.	0	Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 67bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Il a par conséquent été nécessaire d'accroître le montant du fonds. Le montant total de la réserve est de 16 828 766 EUR.
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	0	Il n'y a pas de litiges en suspens relatifs aux adaptations des rémunérations: des réserves ne sont donc pas nécessaires.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2016 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 1 205 258 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10007	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été créée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. La réserve a été intégralement consommée en 2013.
1000	Crédits provisionnels	299 300	p.m.	0	Le résultat 2014 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	299 300	p.m.	0	
10	RÉSERVES	299 300	p.m.	0	
	Total des dépenses	50 785 400	49 585 500	44 643 009	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2014		2015		2016	
	Pourvus au 31.12.14*		Autorisés dans le cadre du budget**		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	1	0	1	1	0	1
AD 13	0	0	0	0	1	0
AD 12	4	4	11	6	12	7
AD 11	9	7	10	7	10	5
AD 10	7	6	7	4	7	4
AD 9	3	6	2	12	3	12
AD 8	10	5	9	10	7	15
AD 7	2	20	2	21	3	19
AD 6	5	17	3	25	2	26
AD 5	0	24	0	5	0	0
TOTAL AD	41	89	45	91	45	89
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	1	1	2	0	3	0
AST 8	4	0	4	0	3	1
AST 7	2	3	2	3	2	3
AST 6	2	2	1	3	1	2
AST 5	1	9	1	14	1	16
AST 4	3	14	3	15	3	15
AST 3	0	12	0	9	0	8
AST 2	0	5	0	7	0	5
AST 1	0	2	0	0	0	0
TOTAL AST	13	48	13	51	13	50
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	0	0	0
TOTAL	54	137	58	142	58	139
TOTAL PERSONNEL	191		200		197	

* Une lettre d'offre pour un poste d'agent temporaire de grade AD5 n'est pas incluse dans ce tableau.

** Dans le budget rectificatif 1/2015, un poste d'agent permanent de grade AST 5 est converti en un poste d'agent temporaire de grade

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupe de fonctions (GF)	2014	2015	2016
GF IV	14,4	11	19
GF III	5,9	4	7
GF II	5,2	9	9
GF I	0,0	0	0
Total AC	25,5	24,0	35,0